

RENCONTRE(S) ULTRA NUMERIQUES

réseau de la médiation numérique d'outre-mer

21 & 22 novembre 2016

Mende - Lozère

SYNTHESE

Contexte :

Après trois années de mission de coordination des dispositifs nationaux du Secrétariat d'État au Numérique et à l'Innovation (2000 emplois d'avenir du numérique, projet FabLab en EPN, structuration du réseau), Recyclage Eco-citoyen (RECLS) a proposé de réunir des acteurs représentatifs de la médiation numérique sur différents territoires de l'inter-région Outre-Mer.

Ces rencontres devaient permettre de définir ensemble les objectifs, les enjeux régionaux de la médiation numérique, et l'intérêt de la constitution du réseau territorial local.

Lors des 4^{ème} assises nationales de la médiation numérique, qui suivaient les rencontres ultranumériques, à Mende, devait se décider la création de la structure coopérative nationale des acteurs (La Mednum). Réunis durant deux jours avant ces rencontres nationales, les acteurs ultramarins présents ont émis le souhait que leur représentation soit effective et réelle dans cette structure coopérative afin d'assurer la visibilité de leurs territoires distants de la métropole.

Les deux jours de rencontres se sont conclus par une initiative commune, Ultra Numérique, dont la feuille de route consiste, dans un premier temps à :

- Constituer et animer le réseau d'acteurs de la médiation numérique en Outre-Mer, sous cette identité commune, en donnant de la visibilité aux réalisations locales
- Favoriser la représentation ultramarine aux instances nationales de la médiation numérique, et assurer une cohérence inter-outre mers.
- Définir des plans d'action et accompagner les projets, locaux, de coopération inter-outremers et outremers/métropole

Présentation des territoires et organisation du réseau local :

Georges Wapae

*Gouvernement de Nouvelle Calédonie
Cellule Economie Numérique*

La Nouvelle-Calédonie est dotée d'un plan de développement du numérique : le Plan Stratégique pour l'Economie Numérique (PSEN). Ce plan vise cinq objectifs principaux :

- Etablir la confiance des citoyens dans le numérique grâce à la loi, la gouvernance et l'action publique,
- Favoriser un accès équitable aux services numériques pour tous les calédoniens,
- Moderniser les usages et les pratiques des services publics et développer les contenus numériques adéquats,
- Développer de nouvelles compétences et des activités innovantes créatrices de valeur ajoutée,
- Engager la Nouvelle-Calédonie vers l'innovation numérique pour en faire une cyber-référence dans le Pacifique insulaire.

La mise en œuvre de cette stratégie s'articule autour de 4 axes :

- L'aménagement numérique du territoire,
- Le développement des usages du numérique,
- Le développement de l'économie numérique,
- Le socle juridique et réglementaire.

La Nouvelle-Calédonie, parmi les 33 actions opérationnelles du PSEN, poursuit la structuration et le développement des EPN dénommés et labélisés Case numérique.

Le programme Case numérique, mené en partenariat entre les collectivités publiques de la Nouvelle-Calédonie (gouvernement, provinces, communes) garantit aux porteurs de projets d'EPN-Case numérique, un financement sur 5 ans pour mener les actions de médiation numérique.

L'intégration de la Nouvelle-Calédonie dans le réseau des acteurs nationaux de la médiation numérique permet, entre autres, de favoriser les échanges de bonnes pratiques et d'informations avec les acteurs et les institutions publiques, notamment sur les dispositifs et les projets sur lesquels ce territoire pourrait être éligible. Cela permet aussi de mener d'autres actions, avec des recherches de financement autre que publics.

Voir : présentation du PSEN - Rencontres ultranumériques - ppt

Daniel Membrives

*Association SOLIDARNUM
(Réunion)*

Solidarnum : 1^{ère} structure à porter un projet d'envergure d'ouverture d'un Fab Lab à la Réunion (RunFablab). Lauréat Appel à projet de la Fondation Orange pour l'ouverture d'une « Maison digitale des femmes ». Conseil aux collectivités territoriales pour la définition des plans TIC.

Le tissu associatif est développé mais il rencontre des difficultés entre les ambitions et les capacités territoriales des démarches des services. Comment articuler, trouver le joint entre le national et les collectivités pour favoriser une médiation numérique adaptée au territoire ?

Les pôles numériques se sont pendant longtemps mobilisés sur l'aménagement et les infrastructures. Elles permettent aujourd'hui un accès suffisant au réseau, mais avec des moyens parfois limités pour les usages et le matériel, qui reste onéreux pour les publics les plus précaires.

Dorénavant, il est nécessaire de se repositionner sur les enjeux de suivi et la composition de l'offre d'accompagnement des publics, y compris sur l'équipement en matériel.

C'est l'action de Recyclage Eco-citoyen, dont Solidarnum est la délégation Réunionnaise : collecte et reconditionnement des équipements professionnels pour la mise à disposition, via entre-autres, les EPN auprès des publics.

Voir : présentation Solidarnum- Rencontres ultranumériques - ppt

Malick Ho A Sim

*Association Guyacliç' - Groupe Diverscité
(Guyane)*

Seul acteur de la Médiation numérique sur le territoire. Pas d'antériorité réseau des médiathèques ni ECM, passage direct (hors ex cyberbases) à la médiation numérique en EPN : les Cybercarbets.

Particularité d'un modèle qui repose sur la politique de la ville, pas sur une stratégie à l'échelle du territoire.

La cohérence est assurée par un réseau d'EPN constitué par un acteur unique, Guyacliç'.

Un territoire avec Tissu association développé mais peu de porteurs de

projet actifs.

Enjeu de visibilité et de cohérence sur les départements et entre les départements d'outre-mer.

La priorité aujourd'hui en Guyane, est de pérenniser l'activité de médiation numérique ainsi que les emplois.

Aussi, la mise en réseau pour le partage de ressources/modèles/projets dans la recherche de financements/appels à projets/méthodologie est nécessaire.

Voir : présentation Guyaclinic', Diverscités- Rencontres ultranumériques - ppt

La médiation numérique relève-t-elle d'une initiative locale ou d'un projet concerté avec les autorités publiques ?

Un constat commun a été établi concernant **la faible implication des autorités publiques sur la prise d'initiative locale**, pour le développement de la médiation numérique en Outre-Mer. Et pour le moins, d'une stratégie peu lisible, en lien avec une absence d'orientations sur le plan national.

Contre-exemple : Nouvelle Calédonie. Particularité statut juridique sui généré de ce territoire avec une large autonomie. Volonté partenariale des acteurs publics (collectivités) de mettre en œuvre une politique territoriale locale.

Remarque : le plan stratégique local (PSEN) pourrait alimenter l'architecture du plan national, ou des stratégies régionales.

Un paradoxe existe car le niveau de résultat attendu par les autorités publiques est très élevé sans pour autant faciliter la mise en place d'actions de médiation.

Il existe un réel décalage entre les sphères de décision et la réalité des populations.

Il serait utile d'être suffisamment visible pour être associés, en tant qu'acteurs de terrain à la définition des stratégies territoriales.

Certains organismes tels que le CNFPT mettent en place une dynamique favorisant la contribution des acteurs de la médiation numérique pour la formation sur l'environnement numérique (e.g Guyane)

Ce manque d'appui et d'implication des autorités publiques locales (voire nationale pour le Ministère OM) ne permettent pas aux acteurs d'avoir une visibilité sur les projets, les dispositifs et les financements existants, permettant la pérennité de leurs actions et de leur existence.

(Nota : engagement de 5 ans pour la participation au budget des cases numériques en Nouvelle Calédonie)

De plus cela implique un temps de recherche/veille/gestion de projet dédié à la recherche de financement en permanence sur les Appels à Projets et dispositifs.

Présentation du plan d'action de l'agence du numérique

Mission Société Numérique (ex DUI) : pris le temps du bilan depuis la création de la DUI et définir ses axes, tout en suivant les projets en cours (Grande Ecole du Numérique, animation des pôles interrégionaux par exemple, Netpublic).

Réflexion sur les grandes lignes de travail : quelle participation avec les acteurs ? quels leviers d'action de l'Etat en matière d'acculturation au numérique ? quels besoins des acteurs et des collectivités ? Comment agir ?

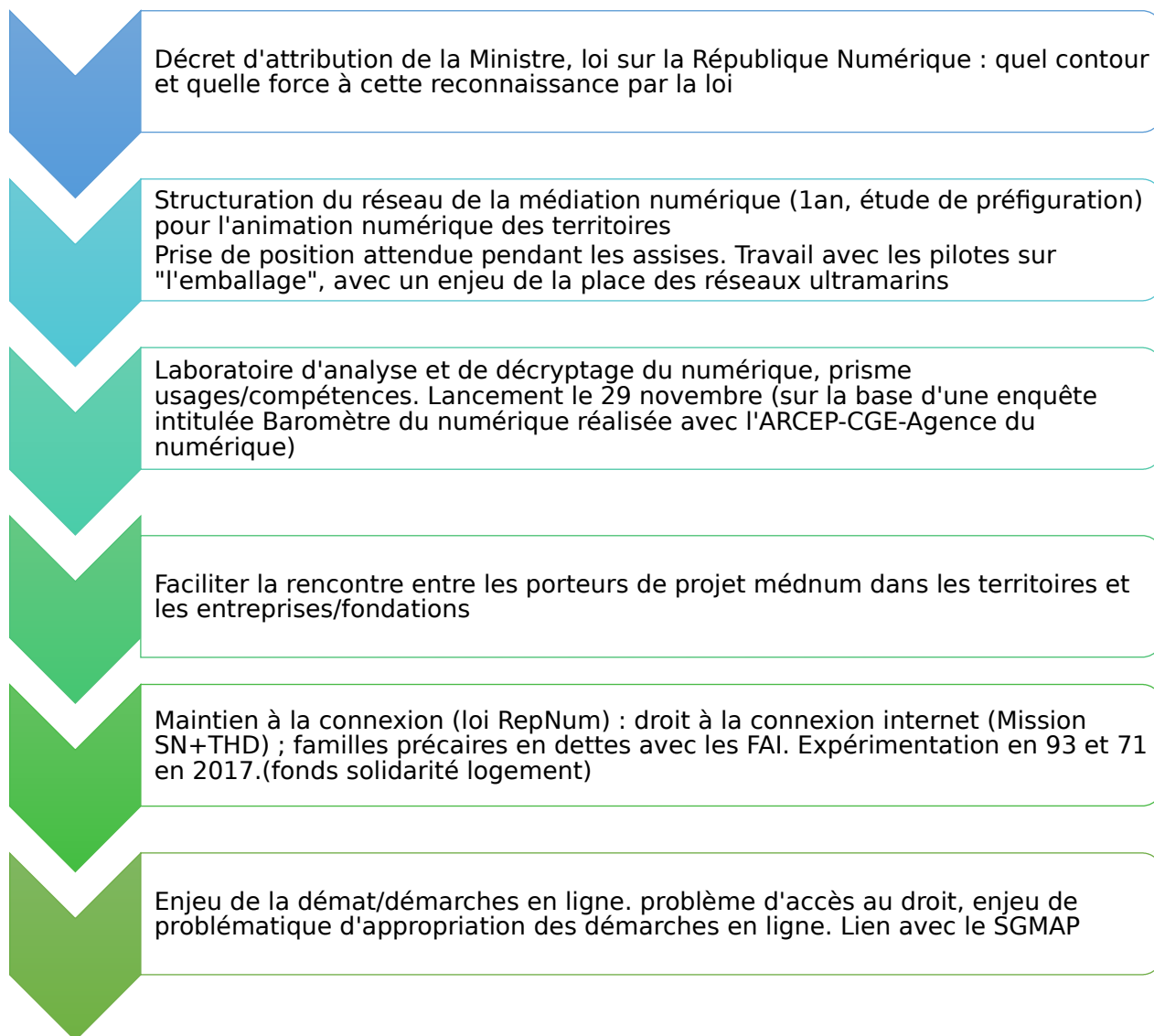
Cette volonté de construire avec les acteurs et le public (consultation nationale sur la Loi République Numérique par exemple) se caractérise aussi par l'importance, pour l'Agence du Numérique, d'être présente aux rencontres ultra marines.

L'AgNum se compose de 3 missions :

1. France Très Haut Débit : l'objectif de déploiement du réseau THD à l'horizon 2022. Mobilisation de moyens importants, sans oublier l'accès de tous.
2. French Tech : promouvoir le savoir-faire national, reconnu, en matière d'innovation, de développement de l'économie numérique et soutenir la croissance des startups françaises.
3. Société numérique : favoriser la montée en compétence de la population sur les habilités numériques, résoudre les limites de la précarité numérique, dialoguer avec le réseau des acteurs

Création récente de l'agence, en 2015, année de travaux de diagnostic de l'existant, bilan de la DUI, lien politiques nationales, liens avec les acteurs dans les territoires pour action qui fasse sens, avec un prisme territorial (chargés de missions TIC, COLTER)

Schéma d'action



L'AgNum ou ADN : Rôle d'intermédiaire entre les territoires : accompagner le partage d'expérience. Faciliter la circulation d'information et l'essaimage d'initiatives locales. Et en particulier, pour la mission SoNum, auprès du réseau de la médiation numérique.

Détail du programme Société Numérique, présenté lors des rencontres ultra-numériques :

Objectif : Rendre accessibles les opportunités du numérique à l'ensemble des citoyens

L'innovation et l'ouverture que permet le numérique peut engendrer de nouvelles fractures entre les citoyens face à de nouveaux usages, concepts et outils en perpétuelle mutation.

Le programme Société Numérique vise à donner à tous les citoyens la capacité de saisir les nombreuses opportunités qu'offre le développement du numérique. Pour cela, il met en place une stratégie d'innovation au plus proche des acteurs du numérique et des territoires, dans leur diversité, pour une montée à l'échelle agile des projets et bonnes pratiques.

4 projets :

1- *Organiser les stratégies territoriales de développement des usages et services numériques*

2- *Accompagner les acteurs de la médiation numérique et favoriser la mise en place de projets de dimension nationale via la coopérative*

3- *Mettre en place un « chèque numérique » pour financer la prise en charge partielle ou totale des services de médiation numérique*

4- *Animer un laboratoire d'analyse et de décryptage du numérique pour renforcer l'information et la compréhension des usages numériques et orienter les politiques publiques*

<http://agencedunumerique.gouv.fr/laboratoire>

Quels atouts et quelles limites au travail en outre-mer ? (Quid du lien avec la métropole) ?

Le rôle des missions TIC des SGAR est essentiel, mais peu efficient dans les Outre-mer. Le Flux d'information est amoindri à cet échelon, d'où un besoin de création d'outils afin de limiter la dépendance à la personne, qui pose deux problèmes :

- aucune/peu d'action quand le poste n'est pas occupé/renouvelé trop vite (*contre-exemple : SGAR TIC à la Réunion, présent depuis longtemps, coopération active avec le pôle, informé dès la fin des rencontres ultranumériques*)
- fonction des objectifs/missions qui lui sont assignés (lien avec le CGET : infrastructures ou usages ?)

Même problématique avec la politique territoriale, qui ne peut pas être seulement dépendant des personnalités, impliquées/sensibilisée ou non aux enjeux de la médiation numérique.

La dématérialisation et la généralisation du réseau représentent une opportunité d'abolir les distances. C'est un outil de facilitation qui s'avère efficace, mais qui nécessite une structuration institutionnelle.

Les acteurs de la médiation numérique ultra marins font face à une situation de fragilité quotidienne (pérennité) de la structure, et de besoins de garantie sur les prestations demandées/dévolues par la dématérialisation des services publics

NB : Pour le Laboratoire: il y aura besoin d'avoir un angle propre aux enjeux des territoires distants.

La Création d'observatoires locaux permettrait d'aboutir à une vision à partagée avec la COLTER pour alimenter la vision nationale de l'AgNum. L'Observatoire du numérique en Nouvelle Calédonie est un exemple permettant un retour d'expérience.

Besoin de trouver une cohérence des projets et leur adaptabilité, en lien avec les instances régionales/territoriale (***facteur de fragilité des acteurs et donc des accompagnements proposés à la population***).

Apporter de la rationalité aux acteurs de terrain pour que les schémas territoriaux usages ne reposent pas sur une personne, mais puissent être modélisés, adaptés, reproductibles et évaluables. (régularité, efficacité, efficience)

Avantage et Perspective du réseau ultra marin du numérique

Promouvoir une identité commune : Ultra Numérique

- visibilité des acteurs/territoires : dès la prairie numérique des assises
- composante territoriale du futur réseau national (La Mednum)
- articulation avec l'État (AgNum, DGOM, Cget), les COLTER

Définir une stratégie d'ensemble, adaptée à chaque zone/territoire :

- Coordination du pôle interrégional transféré à la Réunion (Solidarnum), RECLS demeure le relais métropolitain du pôle
- Animation du réseau en s'appuyant sur les 3 acteurs présents (3 zones océaniques : atlantique, indien, pacifique)
- Constitution d'instance par territoire, interlocuteur à l'échelon territorial (Région, Gouvernement)
- Participation aux travaux des instances : CCEE (spécificité DROM) : Conseil de la Culture de l'Education et de l'Environnement (en incluant les autres outre mers de statut différent ?). Lien avec la DGOM pour flécher les financements spécifiques vers les actions ultra marines
- Relais possible par l'Agence du Numérique, même si pas de présence personnelle de l'Agence à toutes instances, possible d'adresser des intervenants.

Mettre en place des actions :

- Elaborer et présenter le plan stratégique Ultra Numérique. Calendrier des assises territoriales du numérique en NC au printemps 2017 (participation au réseau incluse dans le Bilan du plan stratégique mis en œuvre?)
- Organiser une Web cup (format existant océan indien), un événement inter-ultramarin , rattaché aux EPN des territoires, à cheval sur 5e édition des assises ?
- Organiser un événement Ultra Numérique dans chaque territoire

*Les rencontres se sont terminées par la rédaction d'une **déclaration commune**, remise à la Secrétaire d'État au numérique et à l'innovation (Mme Axelle Lemaire) et à la Ministre des Outre-mer (Mme Ericka Bareigts), et d'une lettre de remerciement au Conseil départemental de Lozère pour avoir accueilli la délégation des rencontres ultranumériques.*